



RLPI prescrit le 25 novembre 2021.  
Arrêté le 22 septembre 2022.  
Enquête publique du 16 janvier au 15 février 2023.  
Approuvé le 29 juin 2023.  
Modification n°1 le 5 février 2026.  
Le président,  
Bernard Leroy

# Plan de zonage



## CHAMPENARD



- Bâti
- Limites parcellaires

### Zones de publicité restreinte (ZPR) :

- ZPR.2.B
- ZPR.4
- ZPR.5

